

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THIZY LES BOURGS

Séance du lundi 23 février 2026 à 19h30

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Président.

Etaient présents : CHERPIN Ludovic, REYMBAUT Anne, HADJAB Mohamed, DEMURGE Frédéric, FILLON André, MARCHAND Eric, BROSSETTE Nicole, DEBISE Nicole, DELETRE Suzanne, DU TERRAIL Gérard, LECONTE Christiane.

Absent(s) excusé(s) : DEHOULE Anaïs pouvoir à Nicole BROSSETTE.

Absent(s) : BARBEYS Stéphanie.

Secrétaire de séance : André FILLON

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025 à l'unanimité

1 – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

✧ Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 :

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) accentue l'information des administrateurs. Désormais le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Ce rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2026 présentées tel qu'annexées à la présente délibération.

Le Maire remarque que le CCAS de Thizy remplit ses missions telles que rapportées.

Monsieur Hadjab propose d'envisager une hausse du budget du CCAS compte tenu de l'évolution des populations et des structures d'aide.

Monsieur Cherpain évoque la possibilité d'inclure une partie du salaire de l'agent dans le budget, en fonction du temps passé sur le sujet.

Mme Delettre demande s'il ne serait pas raisonnable de prévoir une personne à plein temps en capacité alors de répondre aux demandes. Monsieur Hadjab confirme qu'il y a effectivement un besoin.

Le Maire s'interroge d'une manière générale, sur la manière de faire des économies. Mme Debise évoque la charge du repas des aînés qui pourrait être allégée tout en maintenant l'événement. Mme Brossette est d'accord. Monsieur Hadjab évoque la possibilité de rechercher des subventions et revient sur l'idée d'un poste à plein temps. Mme Leconte n'est pas vraiment d'accord car elle juge que cela générerait une dépense trop importante. Monsieur Fillon évoque le fait de soumettre l'octroi de subventions sous conditions. Monsieur Cherpin propose qu'il soit demandé aux associations demandeuses un bilan financier. La commune n'a pas vocation à subventionner des associations qui n'en ont pas besoin. Mme Lecomte tempère en précisant que celles qui ont des salariés ont besoin d'un fonds de trésorerie. Mme Reymbaut propose que soient reçues les associations sur le temps des CA CCAS afin que leurs demandes soient bien comprises.

2 – AIDES

Suite donnée aux dossiers présentés lors des précédentes réunions

Aides légales

✧ Personnes âgées

Femme de 90 ans : personne admissible à l'aide sociale pour la prise en charge partielle du tarif d'hébergement et de dépendance suite à son placement au CHBV – site de Bourg-de-Thizy. Décision limitée au 31/03/2026 dans l'attente de la réponse à la demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement) et à la demande d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées). Participation de l'intéressé égale à la totalité de ses aides au logement et à 90 % de ses ressources propres sachant qu'il convient de lui laisser à sa disposition 10 % de ses ressources de toute nature ou un minimum mensuel de 125 €. (Au 01/01/2026).

Dossiers présentés pour information

✧ Personnes âgées

Dossier d'obligation alimentaire reçu du CCAS de la Ville d'Orly à destination d'un habitant de Marnand pour son obligation alimentaire tenue envers sa maman. Remis en main propre le 10 février 2026. Retour du dossier demandé sous quinzaine.

Femme de- 95 ans : Placée en EHPAD à La Mure (Isère). Des dossiers d'obligation alimentaire ont été envoyés aux CCAS des communes où habitent sa fille et un de ses fils, un dossier d'obligation alimentaire déjà reçu. Retour demandé sous quinzaine. À réception, le dossier de demande d'aide sociale de Madame sera transmis à la Maison du Département du Rhône pour instruction.

Aides facultatives

Pas de dossiers de demande d'aide facultative ni de téléassistance pour cette période.

3 – INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Point d'information et de décision : Plateforme Domifa

Lors de la précédente réunion du Conseil d'Administration, une proposition d'adhésion à la plateforme nationale Domifa (DOMIciliation Facilitée) a été présentée.

Rappel : cette plateforme gratuite, mise à disposition par les ministères sociaux, accompagne les CCAS et CIAS dans la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Rappel du cadre réglementaire

Conformément à la loi relative au droit au logement opposable (Dalo) et à l'article D.264 8 du Code de l'action sociale et des familles, les CCAS/CIAS doivent transmettre chaque année, avant le 31 mars, leur rapport d'activité relatif à la domiciliation aux services déconcentrés de l'État.

Ce rapport nécessite la collecte d'indicateurs précis. L'utilisation d'un outil structurant comme Domifa facilite cette production en permettant de disposer de données complètes, homogènes et facilement mobilisables. La gestion des domiciliations nécessite une coordination claire et une traçabilité fiable. À ce jour, les rendez-vous et situations des demandeurs ne sont pas systématiquement communiqués à l'agent en charge, ce qui rend le suivi plus complexe.

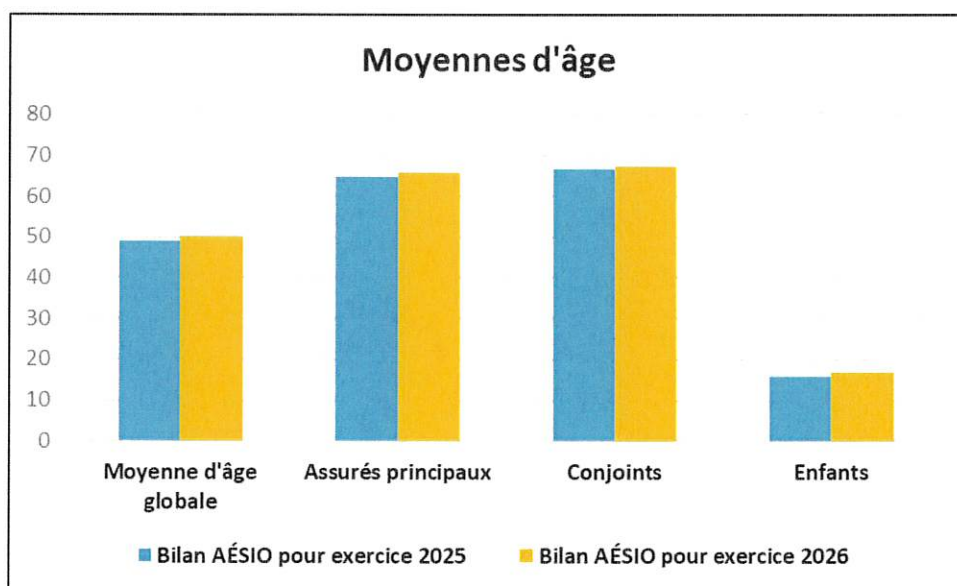
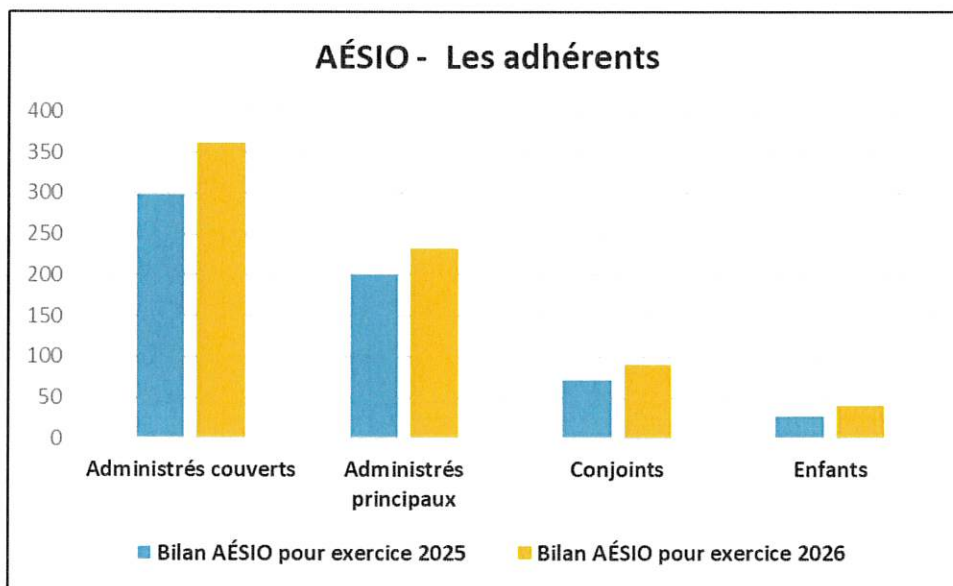
Contactée, la plateforme Domifa assure être adaptée pour l'activité de toutes les structures réalisant une activité de domiciliation, quelle que soit sa taille. L'outil étant mis à disposition et non obligatoire, il revient à chacune des structures d'évaluer la valeur ajoutée de changer de process pour passer sur la plateforme.

Ils font la proposition de **créer un compte afin de tester l'outil** et d'en demander la suppression si besoin en cas de non intérêt.

Décision reportée au prochain CA

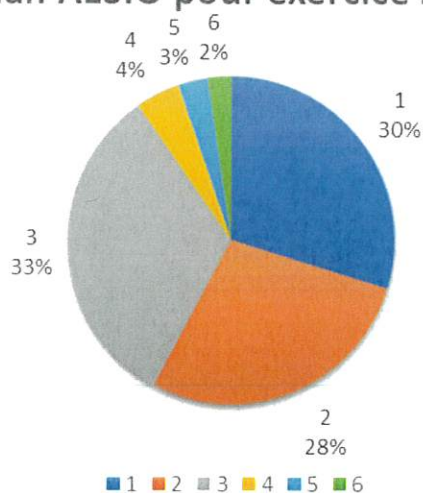
- Accueil des nouveaux-nés et des nouveaux arrivants du samedi 24 janvier 2026 :
13 familles ayant eu un nouveau-né en 2026 ont confirmé leur présence, 10 sont venues.
65 familles de nouveaux arrivants ont reçu une invitation, 18 ont confirmé leur présence, 16 sont venues.
- Chéquiers Jeunes : Au 20 février 2026, 153 chéquiers ont été distribués. (156 en 2024)
- Nouveaux-nés 2026 : Au 16 février 2026, 4 naissances ont été enregistrées (contre 5 en 2024, 4 en 2023, à la même date).
- Bilan de l'offre de Mutuelle Communale 202 pour exercice 2026 :
L'offre de mutuelle communale AÉSIO a permis de couvrir **362 administrés**, dont 232 assurés principaux, 90 conjoints et 40 enfants. La moyenne d'âge globale est de 49.9 ans, avec une répartition de 65.8 ans pour les assurés principaux, 67.2 ans pour les conjoints et 16.7 ans pour les enfants. **35 %** des adhérents ont opté pour les niveaux 1 de couverture, **31%** pour le niveau 2, **33 %** pour le niveau 3. Ces 3 groupes représentent 92.8% des adhérents à la mutuelle communale.

Avantages tarifaires : pour toute nouvelle adhésion, 1 mois de cotisation est offert. Gratuité 3^e enfant et plus (- de 21 ans). Gratuité de 12 mois pour les nouveau-nés et enfants adoptés.

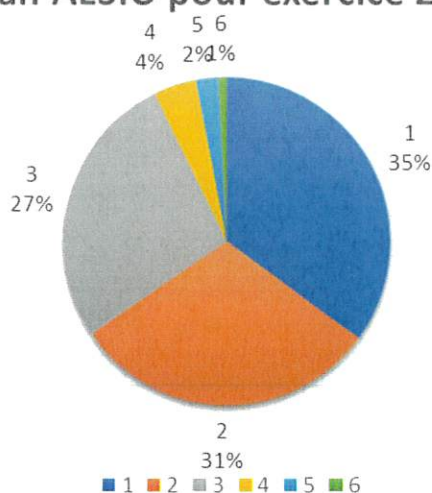


Le choix des niveaux de garantie :

Bilan AÉSIO pour exercice 2025



Bilan AÉSIO pour exercice 2026



4 – QUESTIONS DIVERSES

Mme Delettre évoque le cas d'une jeune stagiaire qui a trouvé un logement à Amplepuis et qui se rend sur son lieu de stage, le CHBV à vélo. Monsieur Hadjab pense qu'il est dommage que la commune n'ait pas de logement à proposer. Mme Reymbaut propose de contacter la direction du CHBV pour trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à **vingt-et-une heures trente** minutes.

La Secrétaire
Anne Reymbaut



Le Président,
Ludovic CHERPIN

